

## Note de service

**À :** Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l'Institut canadien des actuaires

**De :** Mo Chambers, président  
Commission de rédaction des normes de pratique  
John Brierley, président  
Direction des normes de pratique

**Date :** Le 5 avril 2006

**Objet :** **Modifications techniques – Normes de pratique – Normes de pratique applicables aux régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, Partie 5000 et Normes de pratique – Régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi, Partie 6000**

*Document 206040*

La Commission de rédaction des normes de pratique a proposé, et la Direction des normes de pratique a approuvé, avec date d'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2006, des modifications aux Normes de pratique courantes Parties 5000 et 6000.

Les modifications ci-jointes sont diffusées à titre de Normes finales.

Les modifications sont mineures et ne changent ni l'intention ni le sens des Normes de pratique. Il s'agit là de la première étape visant à uniformiser le style, la présentation et la ponctuation des normes afin de veiller à la cohérence de toutes les parties.

Conformément au processus officiel de l'Institut concernant les modifications techniques aux Normes de pratique, ces modifications techniques ont été diffusées aux différentes commissions de pratique à des fins de consultation et de commentaires. La Direction des normes de pratique est responsable de donner son approbation finale, ce qu'elle a fait lors de la réunion tenue le 5 avril 2006.

MC et JB